

LE POIL A GRATTER

BULLETIN FEVRIER N° 2

SOMMAIRE : - Une belle histoire

- Discrimination dans les petits postes
- Nouvelle du front
- Réforme bâclée et discriminatoire pour les ex-trésors
- Rebondissement dans l'affaire des Frais de déplacement



Les belles histoires de la CGT Finances Publiques de Maine et Loire....

L'histoire se passe dans une petite trésorerie du Maine et Loire, que nous ne nommerons pas, par souci de confidentialité. Disons seulement que le nom de la commune où elle se trouve fait songer à un animal rugissant.

Cette trésorerie disposait d'un logement de fonction, lequel a été repris par la commune le 1/4/2011, et loué à un particulier depuis cette date. Il faut savoir que la chaudière à gaz de la trésorerie alimente ce logement en eau chaude et en chauffage.

Régulièrement, par voie hiérarchique, par voie syndicale, la direction a été informée que la mairie concernée n'avait jamais reçu de demande de remboursement de gaz, depuis la reprise du logement de fonction.

Contacté récemment par une personne de la trésorerie, un responsable de la division budget logistique a indiqué « ne pas être au courant ».

Un des agents de la trésorerie, que nous ne nommerons pas, par souci de confidentialité, a contacté le responsable du pôle pilotage et ressources par message électronique. Cet agent, dont nous pouvons seulement dire qu'il est contrôleur, a adressé à deux reprises le même courriel, expliquant les faits, et demandant de lui indiquer l'interlocuteur à qui s'adresser. L'agent n'a eu ni accusé de réception, ni réponse.

La C.G.T. en tire les conclusions suivantes :

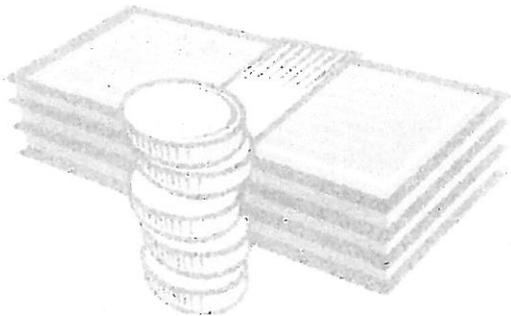
1) La boîte mël de Mr T... est en dérangement, et ne permet plus de recevoir de messages. Nous profitons de cet article pour prévenir nos collègues de la D.I.S.I. d'intervenir rapidement afin de procéder à un dépannage.

2) Les finances de la DDFIP Maine et Loire sont si bonnes que la perspective de récupérer quelques milliers d'euros n'a aucun caractère d'urgence, ce qui nous surprend un peu, alors que nous apprenons que début décembre a été passée rue TALOT une petite commande de papier photocopie, dont il était prévu de payer la facture sur les crédits 2014, faute de crédits disponibles en 2013.

3) Un petit article dans la presse locale, relatant le souci de bonne gestion de notre direction locale, aurait-il un effet salvateur pour le recouvrement de cette créance ?



Discrimination dans les petits postes :



Suite à la suppression d'un emploi au CFP de Pouancé à compter du 1er janvier 2014, l'effectif de cette trésorerie mixte est devenu inférieur à 4 agents.

Il semble que notre direction va appliquer, suite à la suppression de cet emploi, une décision visant à supprimer l'indemnité de caissier compensant la responsabilité du maniement de l'argent dans le poste (dépenses et recettes de l'Etat, dépenses et recettes des collectivités locales, dont les régies...).

Alors que dans le cadre de la fusion, on a octroyé des garanties à certaines catégories de personnels en cas de perte de revenus (notamment pour les comptables) ; il est discriminatoire de supprimer cette indemnité aux personnels ayant toujours les mêmes responsabilités dans le poste !

Cette situation laisse donc à penser que l'administration considère qu'un agent n'a plus à manipuler les fonds dans la dite trésorerie.

Nous appelons les personnels étant dans la même situation d'interpeller la direction pour qu'elle confirme l'interprétation de texte, pour ensuite permettre de coordonner une action revendicative (un courrier est à votre disposition auprès des militants CGT).



Dernière nouvelle du front :

Notre Direction s'efforce de nous convaincre que le progrès passe par les nouveaux moyens de paiement et la simplification. La carte bancaire en serait l'exemple vivant ! Sauf qu'hier, un contribuable payant son impôt avec son TIP et son chèque ne donnait lieu qu'à un simple dépôt du chèque et de son TIP dans une enveloppe adressée au Centre d'encaissement. Aujourd'hui, c'est en effet beaucoup plus simple :

- ✓ il faut se connecter avec l'appareil, indiquer le montant, faire le code et récupérer les tickets.
- ✓ il faut passer l'opération dans l'application caisse « opération carte bancaire »
- ✓ il faut faire un lot recouvrement dans l'application REC
- ✓ il faut passer l'opération en comptabilité dans l'application DDR3 ou MEDOC
- ✓ il faut précieusement garder le ticket pour le retour de la Banque de France (émargement et frais sur carte bancaire).

Bien sûr toutes ces opérations ne sont pas recensées dans les tâches de travail, car c'est le fantôme de St Mathieu qui vient passer les opérations en cachette...

Une réforme bâclée et discriminatoire pour les ex-trésors

Les agents viennent de remplir leurs fiches de vœux sur AGORA pour les mouvements nationaux. Pour les B et C les nouvelles dispositions nées de la fusion trésor-impôts vont s'appliquer à partir de cette année. Nous ne reviendrons pas sur le sujet des mutations interdépartementales. La CGT a dénoncé dès le début l'attitude de la direction qui a refusé de

mettre en place une réforme qui aurait permis de concilier les acquis des agents issus des deux filières en permettant des avancées pour tous.

Avec la campagne 2014 de mutations, apparaissent des difficultés inattendues pour les mouvements internes du département. On s'aperçoit que la direction générale n'a réellement travaillé que sur les mutations nationales, se contentant de calquer ensuite le dispositif sur les mouvements départementaux. Et du coup, ce sont les agents qui vont en subir les conséquences !

Illustration à partir de quelques exemples très concrets bien qu'imaginaires :

Mme A est AAP2 à la trésorerie du Louroux Béconnais. Elle habite plus près de Pouancé et souhaiterait travailler dans la trésorerie de cette commune. Avant 2014, elle aurait fait une demande de mutation interne. Si elle ne l'avait pas obtenue, elle serait restée au Louroux en prenant rang à l'ancienneté de la demande pour Pouancé.

Désormais : Le Louroux est dans la RAN d'Angers, Pouancé dans celle de Segré. Mme A doit faire une demande de mutation nationale pour la RAN de Segré, mission structure Gestion Comptes Publics. Si elle est mutée, elle risque d'être affectée (sans possibilité de refuser) dans n'importe quelle trésorerie de la RAN de Segré, y compris Châteauneuf sur Sarthe à 40 Km du Louroux et 60 km de Pouancé...

Mr B est contrôleur à la trésorerie de Seiches sur le Loire. Il souhaite intégrer l'équipe de renfort départementale et sait qu'une collègue de l'ERD du secteur d'Angers va partir en retraite prochainement. Avant 2014, il aurait fait sa demande de mutation interne. S'il n'avait pas été retenu, il serait à Seiches, en prenant rang...

Désormais : Seiches est sur la RAN de Baugé et la mission structure Gestion Comptes Publics. L'équipe de Renfort est en mission structure Direction. Mr B doit faire une demande de mutation nationale : RAN d'Angers, mission structure Direction. Il risque donc une affectation sur n'importe quel service de direction à Angers : Bd Arnaud, rue talot...

Melle C est contrôleur à la trésorerie Amendes dans l'immeuble rue de Rennes à Angers. Elle souhaite travailler à la Paierie Départementale dans le même bâtiment. Avant 2014, elle aurait fait sa demande de mutation en interne. Si elle n'avait pas été retenue, elle serait restée à la Trésorerie Amendes, en prenant rang...

Désormais : bien que dans la même RAN, la trésorerie Amendes est dans la mission-structure Fiscalité des particuliers, la Paierie Départementale en Gestion Comptes Publics. Mme C doit faire une demande de mutation nationale pour la RAN d'Angers, mission-structure Gestion Comptes Publics. Alors qu'elle voudrait aller travailler dans le même couloir, elle prend le risque d'être mutée à Chalonnes, St Georges sur Loire ou le Louroux Béconnais...

Le résultat pour les collègues dans ces situations : Ils renonceront probablement à demander une mutation.

Nous pourrions multiplier les exemples à l'infini... Tout démontre que cette réforme a été faite par une direction qui n'a pas connaissance de son réseau et se moque totalement des agents sur le terrain. Dans les groupes de travail nationaux, les représentants CGT ont alerté sur les risques qu'il y aurait à vouloir calquer un dispositif qui avait fait ses preuves dans une administration avec quelques sites par département et essentiellement sur des villes importantes, sur une administration fusionnée dont le maillage territorial est totalement différent, avec des sites éclatés sur de nombreuses communes. La direction générale n'a pas voulu entendre la CGT. Les RAN sont incohérentes compte tenu du maillage territorial des trésoreries... Les missions structures n'ont pas de logique pour les services issus du trésor.

Pour la CGT, il est clair que cette réforme des mutations est bâclée et se traduit pour les agents issus du trésor par des reculs très graves, effaçant des décennies de droits acquis pour leurs mouvements locaux. C'est une réforme DISCRIMINATOIRE pour les agents de la filière gestion publique de la DGFIP !

Tout ceci aura un effet négatif supplémentaire : une nouvelle fragilisation du réseau rural des trésoreries qui accélérera les fermetures de postes comptables et la disparition du service public en milieu rural...

Pour la CGT, ces reculs sur les acquis des agents issus du trésor sont absolument inacceptables.

La fusion devait se faire en « gagnant-gagnant », selon les promesses du ministre et du directeur général de l'époque... On devait prendre les dispositions les plus avantageuses de chacune des deux administrations et les étendre à tous les agents, au plus grand bénéfice de chacun. En matière de mutations internes, c'est raté ! Les agents issus du trésor et leur réseau sont très clairement les dindons de la farce !

La section CGT finances publiques 49 refuse la fatalité de cette situation et revendique une remise à plat de la réforme des mutations, avec le respect des engagements, le maintien des acquis des deux filières et la prise en compte des intérêts des agents et du service public.



Rebondissement dans l'affaire des Frais de déplacements :

Rappel : dans le cadre des concours, la direction du Maine et Loire avait pris la décision d'indemniser les frais de de transport d'un seul voyage aller-retour par année civile, quel que soit le nombre de concours présentés dans l'année par agent.

Les agents du département participant à plusieurs concours dans la même année ont eu la surprise de recevoir en fin d'année 2013, un mail de la Direction leur demandant de choisir le concours pour lequel ils souhaiteraient la prise en charge de leurs frais de déplacement. Et d'autres ont eu un mail leur

précisant que les frais de déplacement du deuxième concours qu'ils venaient de passer ne seraient pas remboursés.

Suite à l'intervention, en décembre 2013, de la section CGT Finances Publiques 49, et face aux solides arguments que nous avons apportés, la Direction 49, après avoir demandé avis à la DG, revient sur sa décision.

La Direction avait mal interprété la note DG.

Conclusion : Les agents participants à plusieurs concours dans la même année peuvent demander le remboursement des frais de déplacement pour chaque concours.

BULLETIN D'ADHESION A LA C.G.T.

NOM :

Prénom :

Date de naissance : / /

Catégorie : Grade :

Echelon : Indice :

Temps partiel :

Filière fiscale : Filière publique :

Adresse administrative :

Tél. administratif :

Adresse Personnel :

Tél. personnel :

Tél. portable :

DATE : SIGNATURE

A remettre à un militant C.G.T.